

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DDEEES 281** Subventions de fonctionnement (2 850 000 euros) et d'investissement (400 000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution par la Ville de Paris à l'association Paris et Compagnie d'une subvention de fonctionnement de 2 850 000 euros et d'une subvention d'investissement de 400 000 euros au titre de l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal est autorisée à signer la Convention 2016 entre la Ville de Paris et l'association Paris et Compagnie domiciliée 22, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 2 850 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie pour l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense sera imputée sur du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Ville de Paris rubrique 90 chapitre 65 nature 6574 sous réserve du vote des crédits correspondants.

Article 4 : Une subvention d'investissement de 400 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie pour l'exercice 2016.

Article 5 : La dépense sera imputée sur du budget d'investissement de l'exercice 2016 de la Ville de Paris sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**